ECOLE LES TILLEULS

10, rue Jean Bart - 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

www.lestilleuls78.fr

**DOSSIER**

**PREMIÈRE INSCRIPTION**

**Année scolaire 2018/2019**

Nous vous remercions de nous retourner les documents suivants :

1. *Pour chaque famille :* la fiche de données familiales page 6,
2. *Pour chaque enfant :* une fiche individuelle de renseignements

pages 7 à 9,

1. Une lettre de motivation,
2. Une photocopie du livret complet de la famille,
3. Une photocopie des bulletins scolaires de l'enfant (année scolaire en cours et année précédente),
4. Copie des vaccinations obligatoires (DTP) « à jour »
5. Un chèque de 30 euros à l’ordre de l’AFIP pour les frais de dossier (Ce montant reste acquis à l’école quelle que soit l’issue de votre demande d’inscription).

Afin que votre dossier soit étudié dans les plus brefs délais, nous vous remercions de fournir toutes les pièces demandées.

Après étude de votre dossier, un rendez-vous vous sera proposé par la directrice.

projet Éducatif

#### Une école au service des parents

*Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.*

En vertu de ce principe, l'école « Les Tilleuls » a été créée et est gérée par des parents regroupés au sein de l'association A.F.I.P. pour offrir aux enfants une scolarité en pleine harmonie avec les choix éducatifs de la famille.

L'école entretient des rapports confiants avec les parents d'élèves, qui sont associés à sa vie quotidienne et à sa promotion. Les institutrices ont à cœur d'entretenir des liens personnalisés avec les parents.

Les promoteurs de l'école proposent également, dans tous les domaines touchant à l'éducation et à la famille, des activités spécifiques de formation (conférences, cycles d'études…), afin de permettre aux parents qui le souhaitent de mieux appréhender les défis de la mission éducative.

**L'éducation complète de la personne**

L'école « Les Tilleuls » vise à ce que chacun donne le meilleur de lui-même, selon ses capacités, grâce à une formation exigeante.

L’école est le lieu par excellence de la formation intellectuelle de l’enfant mais son rôle ne s’arrête pas là. Elle veut offrir **une formation complète - *intelligence, volonté, caractère, cœur* - et personnalisée.**

**Les vertus humaines constituent des axes de formation développés progressivement tout au long de l’année, comme la générosité, la maîtrise de soi, la sincérité… L’enfant est invité à mettre cette formation en action autant à l’école qu’à la maison et dans la société.**

Les parents sont associés à ces programmes qui préparent l’enfant à exercer progressivement sa liberté pour devenir un adulte responsable.

Le préceptorat est une méthode de suivi individuel régulier qui aide l’enfant à progresser. Différents domaines sont abordés lors de ces conversations entre l’élève et la préceptrice : comportement, effort porté sur la vertu du mois, travail, relation avec Dieu… Il s’agit d’aider l’enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et l'encourager à développer ses talents au service des personnes qui l’entourent.

La vision chrétienne qui anime le projet éducatif est le lien qui assure la cohérence de l'ensemble. L'école accueille toutes les familles qui adhèrent au projet éducatif, sans distinction aucune de milieu, d'opinion ou de croyance.

#### Fondements pédagogiques

Les enseignements s’appuient sur des méthodes pédagogiques classiques, structurées et éprouvées :

* méthode syllabique gestuelle pour l’apprentissage de la lecture et de l’écriture dès la Grande Section (pédagogie Jean Qui Rit),
* analyse grammaticale et logique,
* réflexion et vocabulaire par l’étude de textes choisis,
* mémorisation et restitution des connaissances,
* arithmétique et travail du raisonnement, calcul mental,
* enseignement chronologique de l’histoire de France,
* initiation à l’anglais dès le Cours Préparatoire et à la musique dès la Grande Section de maternelle.

Les élèves apprennent à travailler dans le calme et avec sérieux, selon un rythme de travail soutenu et régulier. Il leur est demandé soin et application dans les cahiers ainsi que dans la tenue.

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

**Statut de l'école**

L'école primaire privée *Les Tilleuls*, fondée en septembre 1997, a signé un contrat d’association avec l’Etat le 1er juillet 2005. Toutes les classes du primaire, du CP au CM2, bénéficient actuellement de ce contrat.

**Paniers - repas**

Il est possible de s’inscrire deux fois par semaine pour déjeuner sur place. L’enfant apporte son « panier-repas ». *Echanges déjeuners : le jour de la rentrée, nous proposons aux familles qui souhaitent faire des échanges de se rencontrer à l’école (horaire précisé dans la circulaire de rentrée).*

**Horaires, calendrier scolaire**

Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les classes primaires ont cours un samedi sur trois, de 9h00 à 12h00. Le calendrier des samedis travaillés est donné en début d'année scolaire.

Calendrier des congés scolaires de l’Education Nationale, zone C.

**Etude**

Possibilité d’étude surveillée (sur inscription préalable) : lundi, mardi et jeudi (16h45 - 17h45).

## LA PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ÉCOLE

La participation des parents fait partie du projet pédagogique de l’école et permet de créer un climat convivial entre les parents d’élèves. Ce climat contribue fortement à la bonne ambiance de l’école et permet aux enfants de travailler dans les meilleures conditions.

De manière non exhaustive, cette aide peut recouvrir les formes suivantes :

1. CroissanceEducation**:** L’associationCroissance Education (CRED) des parents et amis de l’école coordonne les fêtes et favorise la convivialité entre les parents des Tilleuls, actuels et anciens. Tous les talents sont bienvenus : organisation de la vente de Noël, de conférences, artisanat des mamans, décoration, gastronomie, etc…
2. mandat de parent délégué : deux parents délégués par classe font le lien sur les questions d’intérêt général entre les parents, l’équipe pédagogique et de direction de l’école, et l’AFIP ;
3. entretien des locaux : séances de **bricolage** et de **jardinage**, un samedi matin par mois, pour l’entretien et l'amélioration des installations de l'école par les pères d’élèves et leurs amis ;
4. accompagnement de sorties pédagogiques, interventions dans les classes (préceptorat, travaux manuels, découverte de l’art, informatique, spectacle de fin d’année, etc.) ;
5. bibliothèque : plusieurs mamans animent la bibliothèque de l'école (entretien et classement des livres, séances bimensuelles de prêt de livres aux élèves).

**RÈglement financier**

**Inscription définitive**

* Après la confirmation écrite de l’admission de votre (vos) enfant(s), il vous sera demandé le règlement du premier mois de scolarité pour chaque enfant inscrit afin de valider définitivement l’inscription. Cette somme ne sera pas restituée en cas de désistement.

Frais de scolarités (sous réserve de modifications tarifaires)

1. Sauf pour les familles dont les revenus sont fortement irréguliers et qui en feraient la demande auprès du trésorier de l'association gestionnaire de l'école, les frais de scolarité sont **prélevés automatiquement** en début de chaque mois pendant **dix mois** (de septembre à juin).
2. Une autorisation de prélèvement vous sera adressée ultérieurement.

Le montant de la scolarité pour l'année 2018-2019 s'établit à :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre d'enfants inscrits à l'école | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Scolarité mensuelle pour le premier enfant | 163€ | 163 € | 163 € | 163 € | 163 € |
| Scolarité mensuelle pour le deuxième enfant |  | 146 € | 146 € | 146 € | 146 € |
| Scolarité mensuelle pour le troisième enfant |  |  | 129 € | 129 € | 129 € |
| Scolarité mensuelle pour le quatrième enfant |  |  |  | 113 € | 113 € |
| Scolarité mensuelle pour le cinquième enfant |  |  |  |  | 113 € |
| Total familial par mois | 163€ | 309 € | 438 € | 551€ | 664 € |

Etalement des paiements sur 12 mois

La possibilité d’étalement du paiement des scolarités sur 12 mois (de septembre à août) pourra être étudiée par le trésorier de l’AFIP pour les familles qui en feront la demande écrite (à remettre à la Direction de l’école qui transmettra).

Bourses d'études

Les coûts de scolarité ne doivent pas constituer un empêchement pour les familles : outre le fait de proposer une dégressivité à partir du 2ème enfant, l’école souhaite pouvoir offrir aux familles en situation financière délicate la possibilité de bourses d'études.

L’attribution en sera étudiée au cas par cas. La demande devra être faite auprès de la direction de l’école qui remettra un formulaire à compléter. Elle sera ensuite examinée par le bureau de l'AFIP, seul habilité à octroyer les bourses.

FICHE DE DONNÉES FAMILIALES

**famille**

Nom

Adresse

Code postal Ville

Situation familiale :

Tél. domicile

E-mail sur lequel vous souhaitez recevoir les informations de l’école :…………………

**PÈRE**

Nom Prénom

Profession Employeur

Téléphone mobile Tél. professionnel

E-mail.

Savoir-faire particuliers dans le cadre de la participation à la vie de l’école :

**MÈRE**

Nom Prénom

Profession Employeur

Téléphone mobile Tél. professionnel

E-mail

Savoir-faire particuliers dans le cadre de la participation à la vie de l’école :

**ENFANTS**

Prénom année de naissance Prénom année de naissance

Prénom année de naissance Prénom année de naissance

# Prénom année de naissance Prénom année de naissance

Prénom année de naissance Prénom année de naissance

**Fiche individuelle de renseignements**

***(remplir une fiche par enfant)***

**Nom de l'élève** **Prénom**

**Date et lieu de naissance**

**Nationalité**

**Adresse**

**Téléphone domicile**

**L’enfant est-il baptisé** : **OUI NON**

**Classe actuelle**…………**Classe demandée** PS/MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

entourer la classe demandée

**Etablissement fréquenté actuellement**

**En cas d'accident grave** survenant à votre enfant pendant les heures scolaires, à quels numéros de téléphone, autre que celui du domicile de l'enfant, peut-on vous appeler pour vous prévenir ? :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **père** | **mère** |
| **lieu de travail** | **........................................** | **........................................** |
| **mobile** | **........................................** | **........................................** |

**En cas d'impossibilité de vous joindre**, autorisez-vous la directrice (ou l'institutrice) à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'elle estimerait nécessaires (appel du médecin, transfert à l'hôpital...) ? **OUI NON**

Signature des parents (indispensable)

**Fiche individuelle de renseignements**

***(remplir une fiche par enfant)***

**Nom de l'élève** **Prénom**

**Date et lieu de naissance**

**Nationalité**

**Adresse**

**Téléphone domicile**

**L’enfant est-il baptisé** : **OUI NON**

**Classe actuelle** ………..**Classe demandée**  PS/MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

entourer la classe demandée

**Etablissement fréquenté actuellement**

**En cas d'accident grave** survenant à votre enfant pendant les heures scolaires, à quels numéros de téléphone, autre que celui du domicile de l'enfant, peut-on vous appeler pour vous prévenir ? :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **père** | **mère** |
| **lieu de travail** | **........................................** | **........................................** |
| **mobile** | **........................................** | **........................................** |

**En cas d'impossibilité de vous joindre**, autorisez-vous la directrice (ou l'institutrice) à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'elle estimerait nécessaires (appel du médecin, transfert à l'hôpital...) ? **OUI NON**

Signature des parents (indispensable)

**Fiche individuelle de renseignements**

***(remplir une fiche par enfant)***

**Nom de l'élève** **Prénom**

**Date et lieu de naissance**

**Nationalité**

**Adresse**

**Téléphone domicile**

**L’enfant est-il baptisé** : **OUI NON**

**Classe actuelle**……….. **Classe demandée**  PS/MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

entourer la classe demandée

**Etablissement fréquenté actuellement**

**En cas d'accident grave** survenant à votre enfant pendant les heures scolaires, à quels numéros de téléphone, autre que celui du domicile de l'enfant, peut-on vous appeler pour vous prévenir ? :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **père** | **mère** |
| **lieu de travail** | **........................................** | **........................................** |
| **mobile** | **........................................** | **........................................** |

**En cas d'impossibilité de vous joindre**, autorisez-vous la directrice (ou l'institutrice) à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'elle estimerait nécessaires (appel du médecin, transfert à l'hôpital...) ? **OUI NON**

Signature des parents (indispensable)